

La formation statutaire et professionnelle des agents des ministères en 2016

Entre 2015 et 2016, le nombre moyen de jours de formation par agent en fonction dans les ministères (hors ministères de l'enseignement) a augmenté de 0,6 jour pour la formation statutaire (5,1 jours) et de 0,2 jour pour la formation professionnelle (3,3 jours). Les dépenses de formation correspondantes sont également en hausse : +12 % pour la formation statutaire et +5,1 % pour la formation professionnelle.

En 2016, 5,3 millions de jours de formation ont été dispensés aux agents civils des ministères, hors ministères de l'enseignement (Éducation nationale et Enseignement supérieur et Recherche). Chaque agent en fonction a suivi en moyenne 5,1 jours de formation statutaire, soit un nombre en hausse de 0,6 jour

par rapport à 2015, et 3,3 jours de formation professionnelle, en légère augmentation de 0,2 jour par rapport à 2015. Au total, le nombre moyen de jours de formation (statutaire et professionnelle) par agent en fonction s'établit à 8,4 jours en 2016 (Figure 1).

Figure 1 : Effectifs en formation et nombre de jours de formation par ministère en 2016

	Formation statutaire			Formation professionnelle			Ensemble		
	Effectifs en formation	Nombre de jours	Nombre moyen de jours par agent ⁽³⁾	Effectifs en formation	Nombre de jours	Nombre moyen de jours par agent ⁽³⁾	Effectifs en formation	Nombre de jours	Nombre moyen de jours par agent ⁽³⁾
Affaires étrangères et Développement international	449	10 073	0,6	7 141	59 165	3,6	7 590	69 238	4,2
Agriculture, Agroalimentaire et Forêt	1 421	28 412	0,9	32 382	56 828	1,8	33 803	85 239	2,6
Culture et Communication	91	11 377	0,4	33 957	76 261	3,0	34 048	87 638	3,4
Défense	991	6 947	0,1	49 215	143 658	2,3	50 206	150 605	2,4
Écologie, Développement durable et Énergie - Logement, Égalité des territoires et Ruralité	13 268	246 391	4,6	71 185	176 706	3,3	84 453	423 096	7,9
Ministères économiques et financiers ⁽¹⁾	42 222	914 414	6,2	397 174	572 518	3,9	439 396	1 486 932	10,1
Intérieur	365 524	1 323 214	7,2	325 356	628 905	3,4	690 880	1 952 119	10,6
Justice	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd
Ministères sociaux	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd
Services du Premier ministre ⁽¹⁾	0	0	0,0	2 635	6 763	2,2	2 635	6 763	2,2
Ensemble ⁽¹⁾⁽²⁾	434 414	3 184 866	5,1	1 105 939	2 086 256	3,3	1 540 352	5 271 122	8,4
Évolution 2016/2015 ⁽¹⁾	8,1 %	12,2 %	0,6 jour	6,5 %	5,6 %	0,2 jour	6,9 %	9,5 %	0,8 jour

Sources : Enquêtes annuelles Formation, traitement DGAFP - Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

Champ : Personnels civils des ministères (hors EPA sous tutelle), hors ministères de l'enseignement. Pour le ministère de la Culture, les EPA sont intégrés.

nd : données non disponibles, non communiquées ou manquantes.

(1) Hors formation interministérielle.

(2) Y compris le ministère de la Justice et les ministères sociaux, pour lesquels les données ont été estimées.

(3) Nombre de jours de formation suivis au cours de l'année 2016 rapporté aux effectifs physiques au 31 décembre de l'année 2015. Les effectifs utilisés pour le calcul de cet indicateur sont issus du Système d'information sur les agents des services publics (Siasp, Insee).



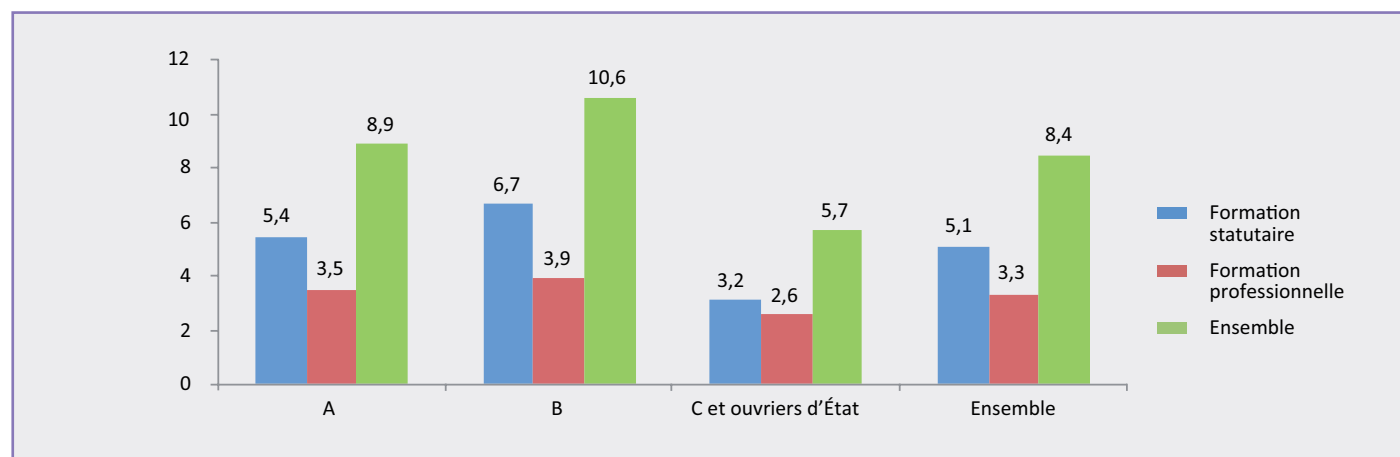
Le nombre moyen de jours de formation statutaire par agent en fonction est assez lié aux recrutements et à leur structure par catégories hiérarchiques. Il augmente fortement au ministère de l'Intérieur (+1,4 jour par rapport à 2015) et baisse au ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt (-0,7 jour). Dans tous les autres ministères, il est stable ou en légère hausse (inférieure à 0,4 jour).

Concernant la formation professionnelle, le ministère de la Défense enregistre la plus forte hausse du nombre moyen de jours par agent en fonction (+0,5 jour par rapport à 2015), suivi des ministères de l'Écologie, du Développement durable et de

l'Énergie, et du Logement, de l'Égalité des territoires et de la Ruralité (+0,4 jour).

Les agents de catégories A et B, hors ministères de l'enseignement, ont bénéficié en moyenne en 2016 respectivement de 8,9 jours (-0,3 jour par rapport à 2015) et 10,6 jours (+1,5 jour) de formation. En revanche, comme les années précédentes, les agents de catégorie C et les ouvriers d'État ont eu un moindre accès à la formation : 5,7 jours de formation en moyenne en 2016. Ce nombre est néanmoins en hausse par rapport à 2015 (+0,8 jour) (Figure 2).

Figure 2 : Nombre moyen de jours de formation par agent en fonction⁽¹⁾⁽²⁾ selon la catégorie hiérarchique en 2016



Source : Enquête annuelle Formation, traitement DGAFP - Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

Champ : Personnels civils des ministères (hors EPA sous tutelle), hors ministères de l'enseignement. Pour le ministère de la Culture, les EPA sont intégrés.

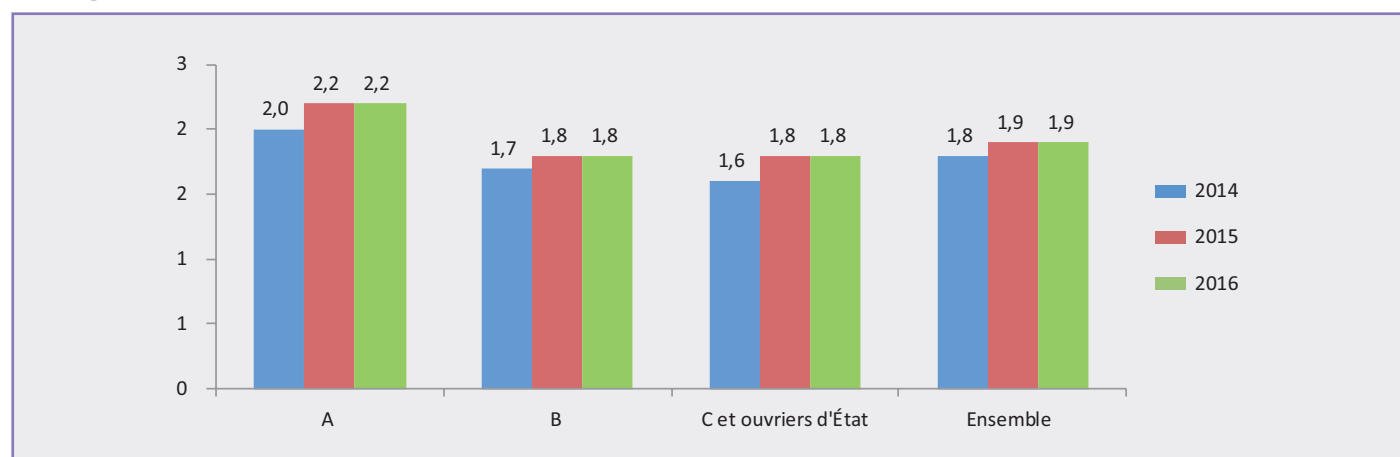
(1) Nombre de jours de formation suivis au cours de l'année 2016 rapporté aux effectifs physiques au 31 décembre de l'année 2015. Les effectifs utilisés pour le calcul de cet indicateur sont issus du Système d'information sur les agents des services publics (Siasp, Insee).

(2) Hors formation interministérielle. Y compris le ministère de la Justice et les ministères sociaux, pour lesquels les données 2016 ont été estimées.

La durée moyenne des actions de formation professionnelle, hors ministères de l'enseignement, s'élève à 1,9 jour en 2016 et reste stable quelle que soit la catégorie hiérarchique des agents. Elle est

de 2,2 jours pour les agents de catégorie A, contre 1,8 jour pour les agents des catégories B et C (y compris les ouvriers d'État) [Figure 3].

Figure 3 : Durée moyenne de formation professionnelle⁽¹⁾ selon la catégorie hiérarchique entre 2014 et 2016 (en nombre de jours)



Sources : Enquêtes annuelles Formation, traitement DGAFP - Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

Champ : Personnels civils des ministères (hors EPA sous tutelle), hors ministères de l'enseignement. Pour le ministère de la Culture, les EPA sont intégrés.

(1) Hors formation interministérielle. Y compris le ministère de la Justice et les ministères sociaux, pour lesquels les données 2016 ont été estimées.

Les dépenses totales de formation supportées en 2016 par les ministères, hors ministères de l'enseignement, s'élèvent à 1 842,6 millions d'euros, en hausse de 8,6 % par rapport à 2015 (+12 % pour les dépenses de formation statutaire et +5,1 % pour

les dépenses de formation professionnelle). La part des dépenses totales de formation dans la masse salariale a augmenté de 0,6 point* par rapport à 2015 : elle s'élève ainsi en 2016 à 7,9 % (Figure 4).

Figure 4 : Dépenses de formation par ministère en 2016

	Formation statutaire		Formation professionnelle		Ensemble	
	Dépenses de formation (en millions d'euros)	Part des dépenses de formation dans la masse salariale ⁽³⁾ (en %)	Dépenses de formation (en millions d'euros)	Part des dépenses de formation dans la masse salariale ⁽³⁾ (en %)	Dépenses de formation (en millions d'euros)	Part des dépenses de formation dans la masse salariale ⁽³⁾ (en %)
Affaires étrangères et Développement international	3,0	0,2*	19,2	1,4*	22,2	1,6*
Agriculture, Agroalimentaire et Forêt	9,9	0,8	22,1	1,8	31,9	2,7
Culture et Communication	4,2	0,5*	36,2	4,5*	40,4	5,0*
Défense	2,2	0,1	58,8	2,6	61,0	2,7
Écologie, Développement durable et Énergie - Logement, Égalité des territoires et Ruralité	200,1	12,3	103,9	6,4	304,0	18,6
Ministères économiques et financiers ⁽¹⁾	222,1	3,8	242,5	4,1	464,6	7,9
Intérieur	363,3	5,7	278,0	4,3	641,3	10,0
Justice	nd	nd	nd	nd	nd	nd
Ministères sociaux	nd	nd	nd	nd	nd	nd
Services du Premier ministre ⁽²⁾	0,0	0,0	4,3	2,3*	4,3	2,3*
Ensemble ^{(1) (2)}	955,8	4,1	886,8	3,8	1 842,6	7,9
Évolution 2016/2015 ⁽¹⁾	12,0 %	0,4 point*	5,1 %	0,2 point*	8,6 %	0,6 point*

Sources : Enquêtes annuelles Formation, traitement DGAFF - Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

Champ : Personnels civils des ministères (hors EPA sous tutelle), hors ministères de l'enseignement. Pour le ministère de la Culture, les EPA sont intégrés.

nd : données non disponibles, non communiquées ou manquantes.

* Les parts des dépenses de formation dans la masse salariale du ministère des Affaires étrangères et du Développement international, du ministère de la Culture et des services du Premier ministre pour l'année 2015 ont été révisées par rapport aux publications antérieures car les masses salariales utilisées pour le calcul de ces indicateurs ne correspondaient pas exactement au périmètre des données collectées dans ces trois ministères.

(1) Hors formation interministérielle.

(2) Y compris le ministère de la Justice et les ministères sociaux, pour lesquels les données 2016 ont été estimées.

(3) Dépenses de formation rapportées à la masse salariale du ministère. Les masses salariales utilisées pour le calcul de cet indicateur sont des données de la Direction du budget.

Le recours au droit individuel à la formation (DIF) par les agents ne cesse de baisser depuis 2013. Il a été utilisé par 4 831 stagiaires en 2016, soit 16,5 % de moins qu'en 2015. Le nombre de jours de

formation suivis dans le cadre de ce dispositif baisse également dans les mêmes proportions et s'établit à 15 964 jours en 2016 (Figure 5).

Figure 5 : Effectifs en formation et nombre de jours de formation dans le cadre du droit individuel à la formation (DIF) par ministère en 2016

	Effectifs en formation		Nombre de jours	
	Nombre	Évolution 2016/2015	Nombre	Évolution 2016/2015
Affaires étrangères et Développement international	0	-	0	-
Agriculture, Agroalimentaire et Forêt	10	-70,6 %	49	-55,9 %
Culture et Communication	471	-24,8 %	2 028	-19,2 %
Défense	361	9,7 %	1 335	23,5 %
Écologie, Développement durable et Énergie - Logement, Égalité des territoires et Ruralité	403	-1,2 %	1 174	-34,4 %
Ministères économiques et financiers	1 784	-13,6 %	5 943	-9,6 %
Intérieur	574	-51,3 %	1 560	-52,0 %
Justice	nd	nd	nd	nd
Ministères sociaux	nd	nd	nd	nd
Services du Premier ministre	nd	nd	nd	nd
Ensemble ⁽¹⁾	4 831	-16,5 %	15 964	-16,0 %

Sources : Enquêtes annuelles Formation, traitement DGAFF - Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

Champ : Personnels civils des ministères (hors EPA sous tutelle), hors ministères de l'enseignement. Pour le ministère de la Culture, les EPA sont intégrés.

nd : données non disponibles, non communiquées ou manquantes.

(1) Y compris le ministère de la Justice, les ministères sociaux et les services du Premier ministre, pour lesquels les données ont été estimées.

* Les parts des dépenses de formation dans la masse salariale du ministère des Affaires étrangères et du Développement international, du ministère de la Culture et des services du Premier ministre pour l'année 2015 ont été révisées par rapport aux publications antérieures car les masses salariales utilisées pour le calcul de ces indicateurs ne correspondaient pas exactement au périmètre des données collectées dans ces trois ministères.

Méthodologie et définitions

Source et champ : l'enquête annuelle Formation réalisée par la DGAFF collecte auprès des ministères le nombre d'agents ayant participé à des formations, le temps passé en formation ainsi que les dépenses allouées pour ces formations. Cette enquête porte sur les agents civils des ministères (hors EPA sous tutelle), titulaires et non titulaires. Pour le ministère de la Culture, les EPA sont intégrés. Les personnels militaires sont exclus, les magistrats sont inclus.

Les statistiques sur la formation statutaire et professionnelle des ministères de l'enseignement (Éducation nationale et Enseignement supérieur et Recherche) reposant sur le calendrier scolaire (de septembre à septembre) et nécessitant des traitements particuliers, cette publication n'intègre pas ces ministères. De même, les statistiques sur la formation interministérielle ne sont pas non plus prises en compte dans cette publication.

Les statistiques de formation des ministères de l'enseignement et de formation interministérielle pour l'année 2016 seront disponibles dans le prochain Rapport annuel sur l'état de la fonction publique.

Formation statutaire : elle regroupe la formation suivie avant titularisation pour donner aux personnes accédant à un emploi une formation professionnelle qui leur permettra d'exercer les fonctions correspondantes, ainsi que les actions de formation suivies dans le cadre de la formation obligatoire prévue par le statut des agents.

Formation professionnelle : elle regroupe les actions de formation continue, les préparations aux examens, concours ou essais, les congés de formation, les formations accordées dans le cadre de la validation des acquis de l'expérience (VAE), les bilans de compétences ainsi que les formations suivies dans le cadre des périodes de professionnalisation.

Effectifs en formation : nombre d'agents qui ont participé à un stage au cours de l'année. Un agent qui participe à plusieurs stages est compté autant de fois qu'il a suivi de stages.

Nombre de jours de formation : produit de l'effectif en formation par le temps consacré à cette formation.

Nombre moyen de jours de formation par agent en fonction : nombre de jours de formation suivis au cours d'une année rapporté aux effectifs physiques au 31 décembre de l'année précédente.

Durée moyenne d'une formation : nombre de jours de formation rapporté à l'effectif en formation.

Dépenses de formation : elles comprennent les dépenses de fonctionnement, les dépenses pédagogiques et la rémunération des stagiaires. Les dépenses de rémunération des stagiaires se décomposent en deux éléments : les indemnités liées à la formation et le traitement des stagiaires. Ce dernier est calculé à partir des barèmes de rémunération estimés et actualisés chaque année par la DGAFF. Des améliorations méthodologiques ont été apportées au calcul de la composante « traitement des stagiaires » : pour chaque action de formation, des barèmes individualisés sont estimés pour chaque catégorie hiérarchique et pour chaque ministère, alors que la méthode d'estimation retenue jusqu'en 2015 (résultats relatifs à l'année 2013) reposait sur des barèmes moyens appliqués à l'ensemble des ministères. Les dépenses de formation de 2012 à 2014 ont été réestimées avec cette nouvelle méthode, les données antérieures par ministère ne sont en revanche pas directement comparables du fait de ces changements méthodologiques.

Part des dépenses de formation dans la masse salariale : rapport des dépenses de formation sur la masse salariale (rémunérations d'activité pour chaque ministère).

Directeur de la publication : **Thierry Le Goff**

Rédacteur en chef : **Adrien Friez**

Stats Rapides n° 35 - ISSN : 2267-6483

Département des études, des statistiques et des systèmes d'information
DGAFF - 139, rue de Bercy - 75572 Paris Cedex 12

RAPPORT ANNUEL

La collection Rapport Annuel rassemble les rapports publiés par la DGAFF. Le *Rapport annuel sur l'état de la fonction publique* présente, dans la partie « Politiques et pratiques de ressources humaines », les grands axes de gestion des ressources humaines et, dans la partie statistiques « Faits et chiffres », un bilan social de la fonction publique. Cette collection propose également le *Rapport annuel sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique*, dont la première édition est parue en 2014. En sont issues des brochures telles que « Chiffres-clés » et « Tableau de synthèse ».

POLITIQUES D'EMPLOI PUBLIC

Les publications regroupées au sein de cette collection traitent tous les thèmes rattachés à la gestion prévisionnelle des ressources humaines, de la gestion des connaissances à celles des compétences. Elle propose également les protocoles d'accord issus des négociations avec les organisations syndicales représentatives de la fonction publique.

CADRES DE LA FONCTION PUBLIQUE

Destinée à tous les cadres de la fonction publique – encadrement supérieur, cadres intermédiaires et de proximité – cette nouvelle collection propose des outils de management et de gestion des ressources humaines. L'objectif : fournir à ces managers des outils pour agir.

LES ESSENTIELS

Cette collection – destinée à un large public – rassemble sous forme de fiches ou de livrets pédagogiques, les informations concernant le recrutement, les concours, les carrières, la formation et, au sens large, tous les aspects du parcours professionnel des agents de la fonction publique.

OUTILS DE LA GRH

Destinée en priorité aux gestionnaires des ressources humaines, cette collection regroupe de nombreux outils d'aide au pilotage utilisés au quotidien par les services RH. Le *Répertoire interministériel des métiers de l'État* (Rime), le *Dictionnaire des compétences*, des guides ponctuels, le kit « Démarches, outils et acteurs de la mobilité » à titre d'exemples, en font ainsi partie.

STATISTIQUES ET RECHERCHE SUR LA FP

Cette collection est déclinée en quatre sous-collections, destinées aux décideurs, gestionnaires, statisticiens et chercheurs : « Stats rapides » présente des indicateurs et premiers résultats ; « Point Stat » livre une analyse synthétique des résultats d'enquêtes et d'études statistiques en quelques pages ; « Documents et méthodes » propose des points d'étape sur des travaux de recherche et de méthodologie ; « Études, recherche et débats » présente des analyses approfondies, aussi bien quantitatives que qualitatives.